



Services aux citoyens

SYSTÈME D'ALERTE TELMATIK

Le système est maintenant implanté depuis plus d'un an. Telmatik nous permet de s'assurer que les informations importantes, telles que: avis d'ébullition, coupure d'eau, fermeture de rue, mesures d'urgences, etc. soient reçues le plus rapidement et efficacement possible par tous les citoyens inscrits.

Il est important de vous mentionner que les messages ne peuvent comporter plus de 300 caractères. Nous devons, par le fait même, vous envoyer un message court mais précis.

Notre personnel est toujours disponible pour répondre à vos questions suite à la réception d'une alerte.

Pour être en mesure d'offrir efficacement ce service, nous vous demandons de nous fournir vos coordonnées (Nom, adresse civique, No téléphone et cellulaire, courriel). Vous pouvez nous fournir le tout par courriel: adjointe@papineauville.ca ou par téléphone : 819-427-5511 poste 2511

NOUVEAUX RÉSIDENTS

Vous avez récemment emménagé dans notre belle municipalité? Vous vous apprêtez à découvrir une municipalité connue pour ses parcs, ses paysages naturels, et par une qualité d'eau exceptionnelle. La municipalité de Papineauville trouve son charme dans la combinaison de tous ces éléments. La variété des activités et des services offerts permet de répondre aux besoins et aux goûts de tout le monde et fait de Papineauville une destination de choix pour tous ceux qui cherchent un milieu de vie paisible et actif dans un cadre champêtre.

La trousse de bienvenue est un guide visant à faciliter l'intégration des nouveaux arrivants dans notre municipalité. Elle est remise aux nouveaux propriétaires et elle est disponible, à nos bureaux, pour les nouveaux locataires.



Règlements et politiques

PISCINE RÉSIDENTIELLE

Le gouvernement du Québec vient d'apporter d'importantes modifications au Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles qui entreront en vigueur à partir du 1er juillet 2021. C'est la fin des droits acquis pour les installations construites avant le 1er novembre 2010. Le principal changement concerne l'application du règlement aux piscines construites avant le 1er novembre 2010.

Dès cet été, tous les propriétaires de piscine, peu importe son année de construction, seront assujettis au règlement. Ils disposeront toutefois d'un délai de deux ans pour effectuer les modifications nécessaires à leurs installations, soit jusqu'au 1er juillet 2023.

Des règles plus sévères possibles pour protéger les usagers.

Plus de détails sur notre site internet.



Événements

PARC HENRI-BOURASSA

Superbe édition 2021

14 spectacles pour tous les goûts dont 2 dans le cadre du marché public

11 spectacles musicaux

1 création d'oeuvre collective

1 cinéma plein-air

1 soirée d'humour

Consultez notre site web pour connaître les artistes invités et tous les autres détails: <https://www.papineauville.ca/fr/loisirs-et-culture/activites-de-loisir>

FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC

Deux jours de festivités malgré le contexte actuel.

Vous pouvez consulter la programmation sur le site web municipal: <https://www.papineauville.ca/fr/loisirs-et-culture/activites-de-loisir>

ou sur la page Facebook!!

Veillez prendre note que pour les activités au parc de l'édifice Jeanne-d'Arc, les rassemblements ne devront pas dépasser un maximum de 25 personnes à la fois, par activité.

Merci à nos partenaires: PROSON, Les 4Fers en l'Air, Prévention César Petite-Nation, SNQ de l'Outaouais, Centre de généalogie de la Petite Nation.



Loisirs et culture

SOCCER RÉCRÉATIF

Dû à l'annulation d'une autre saison par le FC Petite-Nation, c'est la municipalité de Papineauville, via un groupe d'entraîneurs bénévoles, qui offrira du soccer récréatif le mercredi soir.

Pour tous les détails, veuillez visiter le site web municipal: <https://www.papineauville.ca/fr/loisirs-et-culture/activites-de-loisir>



Tourisme

MARCHÉ PUBLIC

Le marché est toujours à la recherche de citoyens voulant s'impliquer comme bénévole. Vous pouvez nous contacter via la page Facebook ou courriel: marchepublicpapineauville@gmail.com

Ouvert à tous les dimanches de 11h00 à 15h00



Sécurité publique

PARE-ÉTINCELLES

Seuls les foyers extérieurs munis de pare étincelles sont autorisés par la réglementation. Rappelez-vous qu'il est interdit de brûler feuilles, gazon, papier, bois de construction. Le règlement complet est disponible sur notre site internet.



Urbanisme

NUISANCES

ENTRETIEN DES TERRAINS

Les terrains doivent être bien entretenus et la hauteur des herbes ne doit jamais dépasser 20 cm/7,8 pouces. Selon le règlement 2021-010 adopté par le conseil municipal, toute propriété adjacente à une voie de circulation doit être entretenue jusqu'à la rue.

Il vous est également interdit de jeter, déposer, enfouir ou tolérer sur votre terrain, la présence d'une matière malpropre ou nuisible telle que pneus, déchets, ferrailles, pièces ou parties de véhicules, etc.

Consultez le règlement 2016-002, disponible sur notre site web, pour prendre connaissance de tous les articles et vous assurer de bien respecter la réglementation municipale.



Environnement

ENCOMBRANTS

La prochaine collecte des encombrants sera le 5 juillet pour le secteur paroisse et 6 juillet pour le secteur village.

Les items acceptés :

- Meubles.
- Tapis.
- Matelas.
- Sanitaire (toilette, bain, etc.).
- Électroménager.

Nous vous demandons de respecter les consignes suivantes :

- Un maximum de 10 items est accepté.
- Vous pouvez déposer vos encombrants dès 16h00 la veille de la collecte.
- Les matériaux de construction ne sont pas acceptés ni les items acceptés gratuitement à l'écocentre.

Il y aura présence de plusieurs équipes sur le terrain. Si vos items n'ont pas été ramassés, nous vous prions de nous téléphoner le lendemain après-midi au 819-427-5511 poste 2501.



Actualités

INTERNET HAUTE VITESSE

Le 22 mars 2021, le gouvernement du Québec a annoncé, conjointement avec le gouvernement fédéral, le lancement de projets de déploiement des services Internet haute vitesse de très grande envergure, et ce, dans toutes les régions du Québec. Des investissements de 733,4 M\$, répartis en parts égales entre les deux gouvernements, visent à favoriser, notamment :

- le dynamisme économique des régions;
- le maintien des jeunes en région;
- le télétravail;
- l'accès à des services de santé et de formation à distance.

En Outaouais c'est 29 000 foyers qui sont touchés.

Maintenant il faut vous faire entendre, communiquez avec votre fournisseur pour lui indiquer vos problématiques d'accès à la haute vitesse et connaître son plan de déploiement pour votre secteur.

ÉLECTIONS MUNICIPALES 2021

Prenez donc l'été pour réfléchir à votre avenir en politique municipale puisqu'il y aura élection générale en novembre.

De beaux dossiers seront à gérer dans les prochaines années.

La présidente d'élection



Communiqué

Les services administratifs et de l'urbanisme seront fermés le 24 juin, le 1er juillet ainsi que du 26 au 30 juillet, inclusivement.

Si vous prévoyez faire des travaux durant cette période, n'oubliez pas de faire votre demande à l'avance.

Passez un bel été!!